

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Publication du 3<sup>ème</sup> rapport d'activité de France compétences

Paris, le 4/07/2022

France compétences publie, ce jour, [le rapport d'activité de l'année 2021](#). Dans son 3<sup>ème</sup> rapport d'activité, France compétences dresse le bilan 2021, revient sur ses réalisations majeures depuis sa création et dessine les perspectives 2022. En trois ans, France compétences a su trouver sa place dans l'écosystème et atteindre les objectifs fixés par la loi. Et ce, au-delà des difficultés de financement du système, ce qui nécessitera de définir une trajectoire pluriannuelle de retour à un équilibre, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. En 2021, France compétences a continué de déployer ses missions au profit de l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Assurant son rôle de financeur et de réassureur du système, l'institution a ainsi soutenu le développement de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF). Elle est également montée en puissance sur son rôle de régulateur avec un renouvellement important des certifications professionnelles, pour plus de qualité, et le lancement d'un exercice de révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

En 2021, en dépit d'un contexte économique difficile, France compétences a continué à assurer son rôle de financeur et de réassureur du système, pour soutenir le développement de l'apprentissage et du CPF. **Plus de 2 millions d'actions de formation ont pu être financées dans le cadre du CPF et plus de 700 000 contrats d'apprentissage signés en 2021 (+37%).**

Au travers d'interviews et résultats détaillés, France compétences relate au sein de ce [3<sup>ème</sup> rapport](#), comment elle a agi sur différents leviers (renouvellement intégral des certifications, observation des coûts...) pour réguler le marché au plus près des besoins des actifs comme des entreprises. Le pilotage rigoureux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés (plébiscité par 91% de ses bénéficiaires) a permis son déploiement avec la même efficacité et qualité quelle que soit la région en France. Par ses travaux sur la convergence des coûts, l'institution a restreint les disparités du marché de l'apprentissage. Un cadre commun et harmonisé des projets de transition professionnelle a également été mis en place, fruit des travaux de France compétences et des synergies déployées avec tous les acteurs, y compris par le biais de sa Médiatrice.

Trois grandes études ont permis d'analyser la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de la certification Qualiopi ; de comprendre les nouveaux modèles économiques des centres de formation d'apprentis mis en place suite à la loi « Avenir professionnel » et de connaître la diversité des parcours de reconversion et porter ainsi un regard sur la pertinence de l'offre d'accompagnement.

L'ensemble de ces actions contribue à un système plus lisible, efficace et équitable pour les actifs. Elles sont le résultat de l'engagement de la gouvernance et des équipes de France compétences, ainsi que du fonctionnement efficace de l'établissement. Sa bonne gestion a d'ailleurs été soulignée par la Cour des comptes, dans son récent rapport sur France compétences, qui juge que l'établissement « a été rapidement opérationnel et a su trouver, dans des délais contraints et avec des moyens limités, les moyens de répondre aux missions que la loi lui a confiées », et ce, avec un « coût de fonctionnement peu élevé ».

Ce rapport est aussi l'occasion de revenir sur trois années durant lesquelles France compétences a œuvré en synergie avec les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, au service du développement des compétences des actifs. Sa gouvernance quadripartite, « lieu propice aux débats à la fois riches, libres et sincères avec tous les acteurs », précise le Président du Conseil d'administration, a facilité des prises de décisions en adéquation avec les besoins du terrain, au service d'une régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, gage de son efficacité.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage